



50^{ème} Championnat de France de Montgolfières Péronne – du 12 au 17 août 2024



Briefing général

Section II

II.1 AIRE DE COMPETITION (7.1)

La carte officielle est la carte numérique à télécharger sur le tableau électronique :

<https://watchmefly.net/events/event.php?e=FRA23&v=enb>

II.3 LISTE DES ZONES INTERDITES (Z.I.) (7.3)

Voir liste en annexe (hors éoliennes).

Les waypoints des PZ (y compris éoliennes) avec rayon et altitude sont disponibles sur :

<https://watchmefly.net/events/event.php?e=FRA23&v=enb>

II.4 et II.5 TERRAINS ET POINTS de DECOLLAGE COMMUNS (9.1.1 et 9.1.2)

Pdc	Coordonnées	Altitude	Entrée	Ville
Pdc1	0434/3229	243ft	0414/3220	Hamel
Pdc2	0214/3292	365ft	0225/3683	Aizecourt-le-Bas
Pdc3	0121/3566	443ft	0115/3545	Templeux-la-Fosse
Pdc4	7695/3807	240ft	7714/3824	Bécardel-Bécourt
Pdc5	0672/1771	273ft	0658/1749	Foreste
Pdc6	7177/3230	318ft	7194/3218	Morlancourt
Pdc7	1317/2899	301ft	1325/2929	Le Verguier

II.7 BETAIL ET RECOLTES (10.6)

Merci de nous indiquer les élevages ou zones sensibles que vous pourrez rencontrer lors de vos vols.

II.9 REGLES DE L'AIR (10.14)

Un NOTAM a été déposé pour la manifestation.

Il est disponible sur le tableau électronique.

<https://watchmefly.net/events/event.php?e=france2024&v=enb>

Il n'y a pas de ZRT.

L'ensemble des règles de l'air est à appliquer conformément aux cartes aéronautiques en vigueur.

Les zones ont été reportées à titre indicatif sur la carte de compétition.

II.10 PROCEDURE DE RAPPEL (10.15)

Le rappel sera effectué par communication radio sur le **122.250 Mhz** et par SMS.

Les annulations anticipées de briefings seront annoncées par SMS et sur le tableau électronique.

Un test de procédure SMS sera fait durant le briefing général. Si vous ne recevez pas le SMS, voir Nathalie Bridot ou Bérangère Combier à la fin du briefing.

Un nouveau paragraphe 8.10 a été rajouté au règlement.

Un groupe WhatsApp a été créé. Il ne servira que pour des questions logistiques, pour l'envoi de données sondes météo et éventuellement pour des modifications d'épreuves conformément à la règle définie en 8.10 (maxi 10 (PDC) ou 20 (PDI) minutes avant la période de décollage).

II.11 VITESSE VERTICALE (10.2.2)

Toutes les traces seront contrôlées avec le logiciel "Balloon Safety Analyzer".

Les concurrents dépassant les limites de vitesse verticale suivantes seront pénalisés.

	Distance 3D	Vitesse verticale relative
Limite 1	25 m	3 m/s
Limite 2	50 m	5 m/s
Limite 3	75 m	8 m/s
Limite 4	Dépasser une vitesse verticale absolue de 6 m/s en montée ou 8 m/s en descente sera pénalisé.	

II.12 BUTS (12.1)

Voir liste fournie en annexe.

Une liste de waypoints de buts est disponible sur le tableau électronique.

II.13 EMBLACEMENT DU TABLEAU OFFICIEL (5.3.3)

Le tableau électronique officiel est disponible sur

<https://watchmefly.net/events/event.php?e=france2024&v=enb>

Un tableau officiel sera affiché à l'entrée du centre de compétition.

II.18 DETAILS POUR L'UTILISATION DU SYSTÈME « BALLOON LIVE » (6)

c) Manipulation par le concurrent : un avertissement, puis une pénalité de 50 points de compétition seront appliqués pour tout allumage ou extinction hors des délais mentionnés.

L'équipe des scoreurs reste à disposition pour toute question relative au sujet des BLS avant le premier vol de compétition.

Section III - Précisions

3.8 Dossards de compétition

Un seul panneau de nacelle est fourni par les organisateurs.

Tous les véhicules de récupération seront clairement identifiés des deux côtés opposés avec le numéro de compétition.

5.1.4 Plainte

Les plaintes pourront être remises au DV, au DV adjoint ou aux commissaires.

5.2.4 Réclamation

Les réclamations pourront être remises au DV, au DV adjoint ou aux commissaires.

6.3 Formulaire de rapport de vol (FRF)

Le concurrent devra envoyer via Watchmefly son FRF. Dans la case commentaire il devra préciser :

- les éléments particuliers relatifs au vol (incident, sécurité, contact sol...)
- les heures et lieux de décollage et d'atterrissage. Si ces éléments manquent, la FRF sera rejetée et les délais de période de recherche pouvant amener à pénalités continueront de courir.

Il est possible de demander une extension de la période de recherche à titre exceptionnel (tracteur...)

6.4.2 Panne de l'enregistreur GPS

La règle appliquée est la II.18.b (et non II.17.c).

10.2 Pilotage dangereux

Toutes les traces seront vérifiées après chaque vol. Le pilotage dangereux est défini comme une vitesse verticale excessive à proximité d'un autre ballon. Une collision n'est pas nécessaire pour appliquer une pénalité selon la règle 10.2. Les limites de la section II.11 du présent briefing général seront utilisées comme ligne directrice pour les pénalités. Les limites s'appliquent en termes de vitesse relative (vitesse verticale à laquelle deux ballons s'approchent) et de distance en 3D. (source COH paragraphe 10.2)

La pénalité pour la violation du point 10.2.1 sera pénalisée jusqu'à la disqualification de la compétition. La pénalité sera doublée à chaque infraction répétée dans les vols suivants et le concurrent pour être interdit de vol pour le(s) prochain(s) vol(s).

Veillez inspecter la nacelle à la recherche de brins d'osier et assurez-vous que les extrémités des attaches des panneaux de nacelle soient à l'intérieur de la nacelle.

10.14 Réglementation aérienne

Toute pénétration dans les nuages vue par un officiel sera pénalisée :

- au titre de la règle 10.14 si cela amène un avantage dans la compétition
- et/ou au titre de la règle 2.12 (minimum 200 points de compétition)

A l'approche de l'Aérodrome de Péronne, la DV assurera la veille sur la fréquence de l'aérodrome (129.805) si les épreuves sont dans la zone.

13.1 Comportement anti-sportif.

L'utilisation de drones à l'intérieur et au-dessus de toute aire de décollage ou de toute MMA sera considérée comme un comportement anti-sportif et sera pénalisée. En dehors de ces périmètres, il est appelé que les drones sont régis par une réglementation spécifique.

Le non respect des zones de parking sur le périmètre du centre de compétition ou des sens de circulation au gaz sera pénalisé.

Infos générales

1. Numéros de téléphone utiles :

Urgences :

Pompiers 18, 112
Gendarmes 17
Enedis / RTE : Appeler l'officier de sécurité au 06 62 34 71 82

Organisation :

Organisation générale 06 74 07 95 54
Dv compétition 06 88 27 55 80
Commissaire : 06 87 47 61 59 / 06 86 89 12 15
DV Fiesta 06 14 35 55 39 / 06 07 68 74 44
Sécurité 06 62 34 71 82
BLS Un numéro sera donné pour la durée de chaque vol
Agriculture 06 84 95 28 75

2. Si vous avez un doute sur la récupération de votre marqueur, merci de consulter Watchmefly au niveau des résultats de l'épreuve concernée :

- Vous avez une mesure : marqueur mesuré et ramassé
- Collected Outside MMA : marqueur hors MMA ramassé
- No Physical Marker DROP : marqueur non ramassé (non vu et/ou ballon non passé sur la cible)

3. Pénalités pour matériel perdu ou endommagé :

Logger 300 €
Support du logger 15 €
Housse du logger 20 €
Cable alimentation USB
+ adaptateur 10 €
Marqueur 20 €

Vincent Gounon/ Directeur des vols - Championnat de France de montgolfières